



Charte d'engagement à l'association POUR ELLES 78

L'association POUR ELLES 78 est une association dédiée aux femmes confrontées à une rupture de vie personnelle et/ou professionnelle- perte d'emploi, séparation, deuil, maladie, divorce, violence, addiction... Elle est composée de femmes bénévoles et d'experts professionnels qui partagent les valeurs fondamentales de l'association : solidarité, éthique, bienveillance, confiance, respect, engagement.

L'association POUR ELLES 78 s'engage vis-à-vis des adhérentes à :

- Les accueillir en toute confidentialité, les écouter avec bienveillance
- Identifier leur besoin prioritaire
- Mettre en place un plan d'action pour leur permettre de se relever plus rapidement, de restaurer la confiance en soi et reprendre son envol, avec un suivi d'accompagnement d'une durée maximum de six mois
- Les mettre en relation avec des experts et/ou des associations spécialisées choisis pour leur professionnalisme et leurs valeurs communes à celles de POUR ELLES 78

L'association POUR ELLES 78 s'engage vis-à-vis des écoutantes bénévoles à :

- Les accueillir après cooptation par le Conseil d'Administration
- Leur donner une information claire sur l'objet, le fonctionnement et les valeurs de l'association
- Définir leurs missions, responsabilités et activités en fonction de leur motivation, disponibilité et capacité

L'association POUR ELLES 78 s'engage vis-à-vis des experts à :

- Leur donner une information claire sur l'objet, le fonctionnement et les valeurs de l'association
- Vérifier leur accord et leur disponibilité avant de leur transmettre les coordonnées des adhérentes
- Retirer leur nom de notre réseau s'ils décident d'interrompre leur partenariat

Les écoutantes bénévoles s'engagent vis-à-vis de l'association POUR ELLES 78 à :

- Accepter les principes et les valeurs de l'association en signant la présente charte (ou règlement intérieur)
- Recevoir une ou deux fois les adhérentes et assurer leur suivi
- Rendre compte régulièrement de leur activité
- Collaborer avec les autres écoutantes
- Échanger avec les autres écoutantes dans le cadre d'une réunion de supervision en respectant l'anonymat des femmes rencontrées
- Ne pas divulguer à l'extérieur de l'association les informations fournies par les femmes rencontrées

Les experts s'engagent vis-à-vis de l'association POUR ELLES 78 à :

- Accepter les principes et les valeurs de l'association en signant la présente charte (ou Règlement intérieur)
- Accorder un ou deux entretiens gratuits (ou séances) selon estimation de l'expert
- Communiquer avec l'association suite au(x) premier(s) entretien(s) gratuit(s) et à la fin de l'accompagnement
- Si besoin, s'adapter à la situation financière des adhérentes pour le règlement des entretiens suivants (ou séances)

Les adhérentes s'engagent vis-à-vis de l'association POUR ELLES 78 à :

- S'acquitter de la cotisation
- donner un retour de l'accompagnement par le ou les experts rencontrés